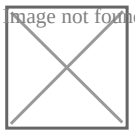

contrat écourté mais heures supplémentaires calculées sur l'ancienne période du contrat

Par **riri67**, le **27/07/2023** à **18:12**

Bonjour

J’ai signé un contrat d'intérim pour 5 jours à 35 heures. Le client a mis fin à la mission le soir du 4e jour. J'avais fait 37 H. Il ne veut me payer que 2 h en sup car la semaine fait 35 h normalement. Je dis qu'Il a ramené le nombre de jours normaux de 5 à 4. Et le nombre d’heures normales aurait du être ramené de 35 à 28. Ce qui me ferait 9 H sup. Pour moi il ne peut pas calculer la moyenne sur 5 jours alors que le contrat ET le travail ne se sont déroulés que sur 4.

Merci

CG du forum marques de politesse

Par **Marck.ESP**, le **28/07/2023** à **06:32**

Bonjour,
Il faudrait soumettre ce sujet avec la société d’intérim...

Par **riri67**, le **28/07/2023** à **07:01**

l'agence s'adosse à l'article du code du travail qui dit que les heures supplémentaires sont calculées sur une semaine.

Par **miyako**, le **28/07/2023** à **21:59**

Bonjour,

[quote]
l'agence s'adosse à l'article du code du travail qui dit que les heures supplémentaires sont

calculées sur une semaine.

[/quote]
Elle a raison la semaine c'est 35 heures ,vous avez fait 37heures ,donc 2 heures heures sup.La semaine va du lundi au samedi .

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés